

COMMUNE DE



Résolution N°5/2022
Séance du 11 mai 2022

***Résolution relative à la modification de membres au sein du Conseil de la
Fondation de la commune de Puplinge pour le logement suite à la démission de
Madame Caroline Rion Santoru, pour la période du 11 mai 2022
au 31 décembre 2025,***

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, acceptés par le Conseil municipal en date du 22 février 2007,
- Vu les articles 8 et 9 des statuts susmentionnés,
- Attendu que le Conseil municipal doit élire 3 membres, dont au moins 2 Conseillers municipaux, pour siéger au Conseil de Fondation,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 voix pour et 1 abstention,

de nommer Monsieur Didier NICOLE

pour siéger au Conseil de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement pour la période allant du 11 mai 2022 au 31 décembre 2025.

Vincent LÄDERACH
Président

Didier NICOLE
Vice-Président

Puplinge, le 11 mai 2022